

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

Présents : BAUDIN Laurent BAUDIN Stéphanie, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absente excusée : BERTRAND Elisabeth.

Secrétaire : CAILLAUD Sébastien.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un nouveau devis établi par IREALITE, 57 rue de la Basse Chenaie 44300 NANTES, pour le pack QR-code + hébergement 12 mois, pour un montant de 4 488 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par Eurl L.H. DEHOUX, Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS, pour les travaux électriques au Point I, pour un montant de 1 693,58 Euros TTC.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2015.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014.

Le Compte Administratif 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Alain MESNARD, doyen d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2014, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 144 655,15 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 53 369,36 Euros et pour la section d'investissement par un solde positif de 91 285,79 Euros. Après le retrait de Monsieur Guillaume JEAN, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 447,33	44 917,72		27 470,39	
Opérations de l'exercice	168 531,60	204 453,63	57 796,39	193 999,90	226 327,99	398 453,53
TOTAUX	168 531,60	221 900,96	102 714,11	193 999,90	253 798,38	398 453,53
Résultats de clôture		53 369,36		91 285,79		144 655,15
TOTAUX CUMULES	168 531,60	221 900,96	102 714,11	193 999,90	253 798,38	398 453,53
RESULTATS DEFINITIFS		53 369,36		91 285,79		144 655,15

Compte administratif approuvé par 9 voix

III – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014.

Le Compte de Gestion 2014 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2014 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2014, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global excédentaire de 144 655,15 Euros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 53 369,36 Euros et pour la section d'investissement par un solde excédentaire de 91 285,79 Euros.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2014 et constatant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 53 369,34 Euros, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	87 447,33
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	53 369,36
A) EXCEDENT AU 31/12/2014	53 369,36
Affectation obligatoire	
• à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	25 000,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	28 369,36
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif 2014	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Affectation de résultat approuvé à l'unanimité.

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Suite à la réunion du 9 février 2015 fixant les orientations budgétaires, le Conseil est conduit à voter le Budget Primitif principal de la Commune de Mallièvre pour l'année 2015. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

BALANCE GENERALE	TOTAL	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	232 456,00	
RECETTES		232 456,00
SOUS-TOTAL	232 456,00	232 456,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	540 969,00	
RECETTES		540 969,00
SOUS-TOTAL	540 969,00	540 969,00
TOTAL	773 425,00	773 425,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2015	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2015
Dépenses de Fonctionnement		232 456,00	Recettes de Fonctionnement		232 456,00
011	Charges à caractère général	64 520,00	002	Excédent foncion. reporté	28 369,00
012	Charges de personnel	62 800,00	013	Atténuation de charges	200,00
022	Dépenses imprévues	37 813,00	70	Produits des services	3 290,00
023	Virement à section investissement	10 000,00	72	Travaux en régie	6 325,00
65	Autres charges gestion courante	40 550,00	73	Impôts et taxes	130 560,00
66	Charges financières	13 000,00	74	Dotations et participations	60 471,00
68	Dotations aux amortissements	3 773,00	75	Autres produits gestion courante	3 240,00
			76	Produits financiers	1,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2015	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2015
Dépenses d'Investissement		540 969,00	Recettes d'Investissement		540 969,00
020	Dépenses imprévues d'invest	22 698,00	001	Excédent invest. 2014 reporté	91 285,00
041	Opérations patrimoniales	6 325,00	021	Virement de la section fonctionnement	10 000,00
16	Remboursement d'emprunts	12 150,00	024	Produits des cessions	36 000,00
20	Immobilisations incorporelles	22 680,00	040	Charges à répartir s/plusieurs ex.	3 773,00
204	Subventions d'équip. Versées	500,00	10	Dotations fonds divers	122 463,00
21	Immobilisations corporelles	114 116,00	1068	Excédent de fonctionnement 2012	25 000,00
			13	Subventions d'équipement	252 448,00
23	Immobilisations en cours	362 500,00			

Budget Primitif 2015 approuvé à l'unanimité

VII – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MAIRE DES VENTS (2014/2015).

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie des Vents » sous contrat d'association, pour l'année scolaire 2014/2015.

Les élèves de la Commune de Mallièvre sont inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents.

Pour l'année scolaire 2014/2015, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents, à l'Ogec de Mallièvre/Treize-Vents, soit :

166 élèves inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents dont 21 domiciliés à Mallièvre.

Il est proposé de verser par élève le même montant attribué par la Commune de Treize-Vents, soit :

21 élèves x 540 €uros = 11 340 Euros.

Il est décidé :

- D'attribuer 540 €uros par élève (21) pour l'année scolaire 2014/2015, soit 11 340 Euros.
- Que la participation sera versée en deux fois, soit 6 000 Euros au 6 mars 2015 et 5 340 €uros au 1^{er} juillet 2015.

Participation de 11 340 Euros approuvée à l'unanimité

VIII – DEMANDE DE PROLONGATION DE L'EMPRUNT RELAIS DE 200 000 Euros AUPRES DU CMO.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 2 avril 2013 la Commune a contracté auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 200 000 Euros dont le capital devait être remboursé au 30 avril 2015.

Pour des raisons financières et dans l'attente de subventions il est proposé de faire un avenant au contrat de crédit n° 15519 39353 00020031604 pour le prolonger d'un an.

Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant (prolongation d'un an soit jusqu'au 30 avril 2016) au contrat de crédit n° 15519 39353 00020031604 d'un montant de 200 000 € dont le remboursement s'effectuera par annuités trimestrielles au taux fixe de 2,510 %. Les frais d'avenant s'élèvent à 250 €.

Avenant au contrat de crédit n° 15519 39353 00020031604 approuvé à l'unanimité

IX – DOCUMENT UNIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2014 la Commune a décidé d'adhérer à la démarche d'accompagnement du centre de gestion pour la réalisation du document unique, pour un montant de 300 €uros. La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) soutient financièrement les démarches d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le biais du Fonds National de Prévention (FNP). Pour y prétendre, la collectivité doit être immatriculée à la CNRACL et être à jour de ses cotisations de retraite. De plus, elle doit constituer un dossier conforme au cahier des charges du FNP, décrivant en particulier la mise en œuvre opérationnelle de la démarche (méthodes et moyens, dialogue social, calendrier prévisionnel, temps passé par les agents) et son système d'évaluation.

L'aide apportée prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet, sur un an, par les agents communaux spécifiquement mobilisés sur le sujet. La base forfaitaire est fixée à 160 € par jour et par agent. Le FNP ne finance pas les achats d'équipements de sécurité, d'engins, de véhicules ou de matériels. Il ne prend pas en compte les coûts d'un prestataire externe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette demande de financement.

Demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL approuvée à l'unanimité

X – ARRET DE L'AVAP.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2012, l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a été approuvée et qu'une CLAVAP a été constituée le 21 janvier 2013. Suite au renouvellement du conseil municipal une nouvelle CLAVAP a été mise en place par délibération du 20 juin 2014 qui a travaillé sur la création de l'AVAP.

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ».

Vu le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux « Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine »

Vu le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine élaboré par le cabinet URBANOVA associé au cabinet Gilles MAUREL architecte du patrimoine comprenant un diagnostic, un rapport de présentation, un règlement et un plan du zonage ;

Vu la décision du 23 février 2015 de la commission locale de donner un avis favorable au projet d'AVAP ;

Vu les réunions avec les services de l'Etat, la réunion publique avec les habitants du 23 février 2015, les différents articles dans le Pavé ;

A la suite d'une présentation vidéo du projet,

L'Arrêt de l'AVAP est approuvé par 8 voix pour – 1 contre et 1 abstention

• **Date des conseils municipaux 2015 (le jeudi soir à 20 h 00) :**

- | | | |
|------------|--------------|---------------|
| - 16 avril | - 02 juillet | - 12 novembre |
| - 30 avril | - 27 août | - 10 décembre |
| - 28 mai | - 01 octobre | |

Séance levée à 21 h 30.

